

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 2 juin 2026

**Délibération  
N° 26.136.1**  
**En exercice ... 37**  
**Présents ..... 30**  
**Votants ..... 33**  
**Pour ..... 33**  
**Contre ..... 0**  
**Abstention ... 0**

**PÔLE RESSOURCES – SERVICE RESSOURCES HUMAINES**

**TABLEAU DES EFFECTIFS – MISE À JOUR –  
CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES –  
APPROBATION**

*Date de la convocation : 27/05/2026*

L'an deux mille vingt-six  
**Et le 2 juin à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Claude Nougaro » de la commune de Montady, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**30 Conseillers communautaires présents :** madame Carole AFFRE, monsieur Serge BACCOU, monsieur Bruno BERRAH, monsieur François BESSIERE, madame Valérie BOUSSIÈRE CHABOT, monsieur Alain CARALP, Monsieur Yan CLARIANA, monsieur Christian COULAUD, monsieur Thierry DAURAT, madame Amandine DIEGO, madame Géraldine ESCANDE COLIN, monsieur Marcos FERREIRA, madame Dominique FOUILHÉ, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Sarah KALFON, madame Valérie MARLANGEON, monsieur Sylvain MILLAU, monsieur Diégo MINARRO, monsieur Antoine MONINO, madame Sandra PACHOT, madame Sylvie PAMENE, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Daniel SCAFA, monsieur Christian SEGUY, monsieur Julien SIEGLER, madame Maryline TUCA, monsieur Richard VASSAKOS.

**3 Conseillers communautaires absents représentés :** madame Danièle BOSCH LAURENS (représentée par madame Valérie BOUSSIÈRE CHABOT), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Philippe VIDAL (représenté par monsieur Serge BACCOU).

**4 Conseillers communautaires absents excusés :** monsieur Xavier CHAUSSON, madame Ylhame KASSI, madame Maryse LACOMBE, monsieur Pascal LOUBET,

**Secrétaire de séance :** monsieur Bruno BERRAH.

\*\*\*\*\*

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mardi 2 juin 2026**

---

**Tableau des effectifs – Mise à jour – Créations et suppressions de postes – Approbation**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2313-1, L2313-2 et R2313-3 ;

**Vu** le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L542-2 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial du 26 mai 2026 ;

**Considérant** que, conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

**Considérant** qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer et de modifier l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

**Considérant** qu'il est proposé au Conseil communautaire, compte tenu des nécessités de service, de créer les emplois permanents à temps complet rattachés aux grades suivants :

Filière administrative :

- 1 rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet ;
- 1 rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet ;

Filière technique :

- 5 adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet ;

**Considérant** qu'il y a lieu de supprimer des postes vacants ;

Filière administrative :

- 2 adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet ;
- 2 adjoints administratifs, à temps complet ;

Filière technique :

- 1 ingénieur, à temps complet ;
- 1 agent de maîtrise principal, à temps complet ;
- 4 adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet ;

Filière animation :

- 1 adjoint d'animation, à temps complet ;

**Considérant**, qu'il y a lieu de prendre en compte ces modifications dans le tableau des effectifs présenté ci-dessous :

**1- Personnel titulaire à temps complet :**

Filière administrative :

- 1 directeur général des services des établissements publics de 20 000 à 40 000 habitants ;
- 2 attachés hors classe ;
- 3 attachés principaux ;
- 6 attachés (dont 3 ouverts aux contractuels) ;
- 2 rédacteurs principaux de 1<sup>ère</sup> classe ;
- 6 rédacteurs principaux de 2<sup>ème</sup> classe ;
- 7 rédacteurs (dont 1 ouvert aux contractuels) ;
- 7 adjoints administratifs principaux de 1<sup>ère</sup> classe ;
- 6 adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe (dont 2 ouvert aux contractuels) ;
- 7 adjoints administratifs ;

Filière technique :

- 5 ingénieurs principaux (dont 1 ouvert aux contractuels) ;
- 1 ingénieur (ouvert aux contractuels) ;
- 1 technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- 2 techniciens principaux de 2<sup>ème</sup> classe ;
- 5 techniciens (dont 2 ouverts aux contractuels) ;
- 3 agents de maîtrise principaux ;
- 3 agents de maîtrise ;
- 21 adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe (dont 1 ouvert aux contractuels) ;
- 22 adjoints technique principaux de 2<sup>ème</sup> classe (dont 7 ouverts aux contractuels) ;
- 20 adjoints techniques (dont 1 ouvert aux contractuels) ;

Filière animation :

- 1 animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- 1 animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- 1 adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- 1 adjoint d'animation ;

Filière culturelle :

- 1 bibliothécaire principal ;
- 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

Filière médico-sociale :

- 1 éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle ;
- 2 éducateurs de jeunes enfants ;

**2- Personnel titulaire à temps non complet :**

Filière animation :

- 1 adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe, à 28 heures/semaine.

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président**,

Après en avoir délibéré,

Sur 33 membres présents ou représentés au moment du vote,

**À l'unanimité,**

**I. DÉCIDE** de supprimer et de créer les emplois ci-dessus exposés.

**II. DÉCIDE** de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs, tel que présenté ci-dessus.

**III. PRÉCISE** que les crédits afférents sont prévus au budget de l'exercice 2026 et, le cas échéant, feront l'objet d'une proposition d'inscription budgétaire pour les exercices suivants au chapitre prévu à cet effet.

**IV. AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**V. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

**VI. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'État le

11 JUIN 2026

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

11 JUIN 2026

Signature du secrétaire de séance :

Bruno BERRAH

REÇU EN PRÉFECTURE

le 11/06/2026

Application agréée E-legalite.com